

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX

SA au capital de 23.063.300 Dinars divisé en 2.306.330

actions d'un nominal de 10 Dinars chacune

Identification fiscale : 010168F A M 000

Registre de commerce : B 128771996 Monastir

Siège social : Avenue Habib Bourguiba

-KSAR HELLAL-

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le Mercredi 27 Juin 2018 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2017.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2017.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2017.
4. Approbation, s'il y a lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2017.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2017.
7. Renouvellement du mandat de quatre administrateurs.
8. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.
9. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2018.
10. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2018.
11. Pouvoirs pour les formalités.

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

Pendant les 15 jours qui précèdent l'Assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à la dite Assemblée.

La Société Industrielle des Textiles << SITEX >> publie, ci-dessous, les résolutions telles qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Mercredi 27 juin 2018.

	I.1 PREMIERE RESOLUTION	
--	--------------------------------	--

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité.

Cette résolution est

	I.2 DEUXIEME RESOLUTION	
--	--------------------------------	--

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux, présentés conformément au système comptable des entreprises 1997 « SCE 1997 » et de rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaires annuelle approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est

	I.3 TROISIEME RESOLUTION	
--	---------------------------------	--

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve les dites opérations.

Cette résolution est

	I.4 QUATRIEME RESOLUTION	
--	---------------------------------	--

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion relative à l'exercice 2017.

Cette résolution est

	I.5 CINQUIEME RESOLUTION	
--	---------------------------------	--

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de reporter à nouveau le résultat déficitaire de l'exercice 2017 comme suit :

Déficit de l'exercice 2017	(4 548 296,822) Dinars
Résultat reporté 2016	(3 187 258,087) Dinars
Résultats reportés à fin 2017	(7 735 554,909) Dinars

Cette résolution est

	I.6 SIXIEME RESOLUTION	
--	-------------------------------	--

Après avoir constaté l'expiration du mandat d'administrateur de M. Mohamed TOUZI, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de la renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est

	I.7 SEPTIEME RESOLUTION	
--	--------------------------------	--

Après avoir constaté l'expiration du mandat d'administrateur de M. Jacques FUNES, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de la renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est

	I.8 HUITIEME RESOLUTION	
--	--------------------------------	--

Après avoir constaté l'expiration du mandat d'administrateur de M. Robert J. TWIST, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de la renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est

	I.9 NEUVIEME RESOLUTION	
--	--------------------------------	--

Après avoir constaté l'expiration du mandat d'administrateur de M. Francis COUSIN, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de la renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est

	I.10 DIXIEME RESOLUTION	
--	--------------------------------	--

Après avoir constaté l'expiration du mandat de commissaires aux comptes de la société FMBZ KPMG Tunisie SA, représentée par Monsieur Imed LOUKIL, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de la renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est

	I.11 ONZIEME RESOLUTION	
--	--------------------------------	--

Après avoir constaté l'expiration du mandat de commissaires aux comptes de Monsieur Adel MADHI, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le Cabinet Adel MADHI et Associés SARL, représenté par M. Adel MADHI en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution est

	I.12 DOUZIEME RESOLUTION	
--	---------------------------------	--

L'Assemblée Générale Ordinaire maintient les jetons de présence de l'exercice 2018 à 63 000 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre ses membres, ainsi qu'il avisera.

Cette résolution est

	I.13 TREIZIEME RESOLUTION	
--	----------------------------------	--

L'Assemblée Générale Ordinaire maintient la rémunération des membres du comité permanent d'audit de l'exercice 2018 à 13 500 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre les membres de ce comité.

Cette résolution est

	I.14 QUATORZIEME RESOLUTION	
--	------------------------------------	--

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est